

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 FEVRIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 FEVRIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - M. Serge BALAO, Adjoints - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Michel LAPEGUE - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Maryse BARADA - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Gisèle CAMIADE - Marie-Josée CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jacques PENE - Mmes Carmen LEPARRE - Christine BASLY - Sylvie LAULOM - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Me José ARDANUY

#### POUVOIRS :

M. Jacques PENE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ  
Mme Carmen LEPARRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
Mme Christine BASLY donne pouvoir à M. Michel LAPEGUE  
Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

#### **OBJET : MARCHÉ D'EXPLOITATION THERMIQUE, D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE : AVENANT N°5**

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Conseil Municipal attribuait le marché d'exploitation thermique de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux à la société DALKIA (Bruges) moyennant une redevance annuelle de 404 733,47 € TTC (TVA à 19,6%), soit 406 087,09 € TTC sur la base du taux de TVA à 20 %.

Quatre avenants ont été conclus depuis le début d'exécution des prestations consistant notamment, en l'ajout de nouveaux locaux, entraînant une augmentation totale du montant annuel initial du marché de 16 820,26 € TTC (TVA à 20 %).

Le nouveau projet de modification proposé a pour objet de prendre en compte d'une part, les installations du Stade Colette Besson et des hôtels Splendid et Les Thermes dans le cadre du P1 (approvisionnement en énergie nécessaire au fonctionnement des équipements) et du P2 (entretien et maintenance), et d'autre part, les installations du bâtiment administratif des services techniques dans le cadre du P2.

Cette prestation en plus-value d'un montant de 33 480,74 € TTC, doit être intégrée par voie d'avenant n° 5 au marché n° 2009-11 d'exploitation thermique confié à la société Dalkia.

L'incidence financière de l'avenant n° 5 est la suivante, les prix indiqués étant actualisés au taux de TVA de 20 % :

- Montant de la redevance annuelle initiale : 406 087,09 € TTC- Montant annuel cumulé des avenants n° 1, 2, 3 et 4 : 16 820,26 € TTC
- Montant annuel de l'avenant n° 5 : 33 480,74 € TTC

- Montant de la redevance annuelle après avenant n° 5 : 456 388,10 € TTC  
Soit une augmentation de 12,39 % par rapport au montant du marché initial.

Réunie le 24 février 2014, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur la conclusion de cet avenant.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SERGE BALAO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au marché n° 2009-11 avec la société DALKIA, ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20140226-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 28 Février 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».